

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté du 30 juillet 2020 la préfète d'Ille-et-Vilaine informe les habitants de JANZE, BRIE, ESSE, SAINTE COLOMBE et le THEIL DE BRETAGNE qu'une consultation du public va être ouverte sur la demande formulée par le GAEC DE L'EBEAUPIN, en vue d'obtenir l'enregistrement de son projet relatif à la restructuration de l'atelier porcs et l'actualisation du plan d'épandage, de l'atelier porcs situé au lieu-dit « l'Ebeaupin » à JANZE.

Le dossier est consultable :

- en mairie de JANZE, du 21 août 2020 au 19 septembre 2020, aux jours et heures suivants, susceptibles d'évoluer :
 - lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
 - mardi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00
 - à partir du 29 août le samedi de 9h00 à 12h00
- sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine à l'adresse suivante : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe>.

Le public pourra formuler ses observations avant la fin du délai de consultation du public :

- à la mairie de JANZE , aux heures indiquées ci-dessus, sur un registre ouvert à cet effet,
- par courrier à la préfecture, bureau de l'environnement et de l'utilité publique, 3 avenue de la préfecture 35026 RENNES cédex 9,
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr (en précisant l'objet du courriel : « consultation du public –GAEC DE L'EBEAUPIN »).

A l'expiration du délai de consultation, le registre sera clos par le maire concerné qui le transmettra à la préfète avec l'ensemble du dossier et pièces annexées.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions ou un refus, formalisée par arrêté préfectoral.